

Note de présentation du budget primitif 2024

Budget annexe ZAC du Cruchet (Ecommoy)

Les budgets des zones d'activités sont retracés dans le cadre d'une comptabilité de stocks, qui prévoit que toutes les dépenses et les recettes sauf le capital de la dette sont passées en fonctionnement et virées en fin d'année en investissement. Cela a pour effet de générer beaucoup d'écritures d'ordre pour parfois peu d'écritures réelles.

1. La section de fonctionnement

1.1 Données chiffrées

Recettes de fonctionnement	2 546 446,76 €
Dépenses de fonctionnement	- 2 546 428,25 €
Excédent prévu	+ 18,51 €

1.2 Analyse

- Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 74 896 € consistant dans 45 000 € pour réaliser les travaux de réparation et amélioration de l'éclairage public et 29 896 € d'intérêts d'emprunt.

- Les recettes réelles comprennent 1 065 050 € d'excédent reporté, 36 500 € de solde de subvention du département et 115 000 € de ventes de terrains.

Un emprunt de 960 000 € avait été souscrit en 2016, avec un capital restant dû au 31/12/2023 de 643 665 €.

2. La section d'investissement

1.1 Données chiffrées

Recettes d'investissement	2 441 636,61 €
Dépenses d'investissement	- 2 441 621,26 €
Excédent prévu	+ 15,35 €

1.2 Analyse

- Les dépenses réelles d'investissement sont de 1 141 621,26 € consistant dans 1 096 621,26 € de déficit reporté et 45 000 € de remboursement de capital d'emprunt.

- Les recettes réelles sont nulles.

Note de présentation du budget primitif 2024

Budget annexe Zone du Gué (Teloché)

1. La section de fonctionnement

1.1 Données chiffrées

Recettes de fonctionnement	905 913,54 €
Dépenses de fonctionnement	- 905 909,26 €
Excédent prévu	+ 4,28 €

1.2 Analyse

- Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 224 662,66 € comprenant 200 000 € d'études et travaux de finition de la voirie et 24 652,66 € d'intérêts d'emprunt.

- Les recettes réelles sont de 260 760,88 €, soit 100 710,88 € d'excédent reporté et 160 050 € de ventes de terrains.

Un emprunt de 700 000 € avait été souscrit en 2019, avec un capital restant dû au 31/12/2023 de 501 717 €.

2. La section d'investissement

2.1 Données chiffrées

Recettes d'investissement	663 716,70 €
Dépenses d'investissement	- 663 500,00 €
Excédent prévu	+ 216,70 €

2.2 Analyse

Les dépenses réelles d'investissement sont 43 000 € de remboursement de capital d'emprunt et les recettes réelles de 7 112,76 € d'excédent reporté.

Note de présentation du budget primitif 2024

Budget annexe Pôle enfance-jeunesse

1. La section de fonctionnement

1.1 Données chiffrées

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 612 020 €, contre 3 284 613 € au budget 2023 soit + 327 407 € (+ 9,97%).

1.2 Analyse

L'évolution des recettes et des dépenses entre 2023 et 2024 est la suivante :

	2023	2024	# 2023-2024 en valeur	# 2023-2024 en %
011 - Charges à caractère général	491 632 €	523 137 €	31 505 €	6.41%
012 - Charges de personnel	2 719 260 €	2 997 700 €	278 440 €	10.24%
65 - Autres charges	35 000 €	25 800 €	-9 200 €	-26.29%
68 - Provisions	1 000 €	500 €	-500 €	100.00%
Total dépenses réelles	3 246 892 €	3 547 137 €	300 245 €	9.25%
042 - Amortissements	14 601 €	23 483 €	8 882 €	60.83%
023 - Virement à l'investissement	23 200 €	41 400 €	18 200 €	78.45%
Total dépenses d'ordre	37 801 €	64 883 €	27 082 €	71.64%
Total dépenses	3 284 693 €	3 612 020 €	327 327 €	9.97%

En dépenses, l'évolution du chapitre 011 (charges à caractère général) se veut maîtrisée malgré l'inflation.

Sur le chapitre 012, l'évolution est nettement plus importante (+ 278 440 € soit + 10,24%) du fait de l'évolution du coût salarial et de la nécessité d'avoir plus d'encadrants pour pallier à une fréquentation des services qui continue à augmenter depuis la fin de la crise sanitaire.

	2023	2024	# 2023-2024 en valeur	# 2023-2024 en %
70-produits divers	725 700 €	801 600 €	75 900 €	10.46%
74-subventions	2 472 900 €	2 643 352 €	170 452 €	6.89%
dont subvention budget général	1 446 200 €	1 444 350 €	-1 850 €	-0.13%
77-produits exceptionnels	900 €	0 €	-900 €	-100.00%
78 - Reprises provisions	2 000 €	0 €	-2 000 €	-100.00%
013 - atténuation de charges	45 650 €	90 000 €	44 350 €	97.15%
002-excédent reporté	37 216 €	76 741 €	39 525 €	106.20%
Total recettes réelles	3 284 366 €	3 611 693 €	327 327 €	9.97%
042 - Amortissements	327 €	327 €	0 €	0.00%
Total recettes d'ordre	327 €	327 €	0 €	0.00%
Recettes	3 284 693 €	3 612 020 €	327 327 €	9.97%

En recettes, le chapitre 070 (produits divers), qui comprend la facturation aux familles, prévoit une évolution de 75 900 € du fait de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis dans les services enfance-jeunesse. Le chapitre 74 (subventions) prévoit une augmentation de 170 452 €, avec une subvention d'équilibre du budget général stable. A noter également une augmentation de 44 350 € du chapitre 013 du fait de remboursements pour des arrêts de travail.

2. La section d'investissement

La section d'investissement du budget s'équilibre en dépenses et recettes à 102 062 €, contre 53 088 € en 2023.

Les dépenses réelles d'investissement concernent des travaux sur les bâtiments (14 200 €), ainsi que des achats de mobilier ou équipements (61 810 €), pour les séjours par exemple car il est nécessaire de mieux les équiper.

Note de présentation du budget primitif 2024

Budget annexe Déchets

Le service Déchets est au plan juridique un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) payé par les usagers du service, sans possibilité de financement par le budget général.

1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 215 000 €, contre 2 299 221 € en 2023, soit - 84 221 € (- 3,66%).

L'évolution des recettes et des dépenses entre 2023 et 2024 est la suivante :

	2023	2024	# 2023-2024 en valeur	# 2023-2024 en %
011 - Charges à caractère général	1 867 995 €	1 955 726 €	87 731 €	4.70%
012 - Charges de personnel	160 000 €	177 340 €	17 340 €	10.84%
022 - Dépenses imprévues	98 946 €	0 €	-98 946 €	-100.00%
65 - Autres charges	18 000 €	17 000 €	-1 000 €	-5.56%
66 - Intérêts d'emprunt	0 €	5 000 €	5 000 €	
67 - Charges exceptionnelles	10 000 €	4 000 €	-6 000 €	-100.00%
68 - Provisions	5 000 €	0 €	-5 000 €	100.00%
Total dépenses réelles	2 159 941 €	2 159 066 €	-875 €	-0.04%
042 - Amortissements	66 180 €	55 934 €	-10 246 €	-15.48%
023 - Virement à l'investissement	73 100 €	0 €	-73 100 €	100.00%
Total dépenses d'ordre	139 280 €	55 934 €	-83 346 €	-59.84%
Total dépenses	2 299 221 €	2 215 000 €	-84 221 €	-3.66%
70 - Produits divers	1 585 452 €	1 820 702 €	235 250 €	14.84%
74 - Subventions	378 333 €	340 000 €	-38 333 €	-10.13%
75 - Autres produits	300 €	300 €	0 €	100.00%
77 - Produits exceptionnels	4 200 €	1 200 €	-3 000 €	100.00%
78 - Reprises provisions	18 000 €	0 €	-18 000 €	100.00%
013 - atténuation de charges	200 €	0 €	-200 €	100.00%
002-excédent reporté	309 185 €	46 626 €	-262 559 €	-84.92%
Total recettes réelles	2 295 670 €	2 208 828 €	-86 842 €	-3.78%
042 - Amortissements	3 551 €	6 172 €	2 621 €	73.81%
Total recettes d'ordre	3 551 €	6 172 €	2 621 €	73.81%
Recettes	2 299 221 €	2 215 000 €	-84 221 €	-3.66%

2. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 420 172 €, contre 498 160 € en 2023 donc une augmentation importante due à l'achat des bacs pour la collecte des ordures ménagères et des emballages prévu, pour 1 060 000 € TTC, financés partiellement par un emprunt de 690 000 € et 214 000 € de subventions.

Note de présentation du budget primitif 2024

Budget annexe Assainissement collectif

1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 825 182 €, contre 882 204 € en 2023, soit - 127 996 €. Cette baisse est due au fait qu'en 2023, était perçu un retard de facturation de PFAC qui a augmenté les recettes de manière exceptionnelle.

L'évolution des recettes et des dépenses entre 2023 et 2024 est la suivante :

	2023	2024	# 2023-2024 en valeur	# 2023-2024 en %
011 - Charges à caractère général	254 282 €	250 427 €	-3 855 €	-1.52%
012 - Charges de personnel	72 220 €	80 100 €	7 880 €	10.91%
022 - Dépenses imprévues	34 000 €	31 001 €	-2 999 €	-8.82%
65 - Autres charges	44 510 €	35 000 €	-9 510 €	-21.37%
66 - Charges financières	52 427 €	48 845 €	-3 582 €	-6.83%
67 - Charges exceptionnelles	2 000 €	0 €	-2 000 €	-100.00%
68 - Provisions	5 000 €	2 000 €	-3 000 €	-60.00%
Total dépenses réelles	464 439 €	447 373 €	-17 066 €	-3.67%
042 - Amortissements	369 765 €	377 809 €	8 044 €	2.18%
023 - Virement à l'investissement	48 000 €	0 €	-48 000 €	-100.00%
Total dépenses d'ordre	417 765 €	377 809 €	-39 956 €	-9.56%
Total dépenses	882 204 €	825 182 €	-57 022 €	-6.46%
	2023	2024	# 2023-2024 en valeur	# 2023-2024 en %
70 - Produits divers	619 999 €	524 663 €	-95 336 €	-15.38%
78 - Reprises provisions	5 000 €	0 €	-5 000 €	-100.00%
002-excédent reporté	138 031 €	179 159 €	41 128 €	29.80%
Total recettes réelles	763 030 €	703 822 €	-59 208 €	-7.76%
042 - Amortissements	119 174 €	121 360 €	2 186 €	1.83%
Total recettes d'ordre	119 174 €	121 360 €	2 186 €	1.83%
Recettes	882 204 €	825 182 €	-57 022 €	-6.46%

2. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 1 836 600 €, contre 1 673 187 € en 2023, soit + 163 413 €.

Les dépenses réelles d'investissement prévues concernent :

- des travaux sur les réseaux eaux usées et les stations d'épuration pour 1 328 857 €
- le remboursement en capital des emprunts pour 115 243 €
- des dépenses imprévues pour 19 999 €.

Les recettes réelles sont l'excédent reporté (1 141 680 €), l'excédent capitalisé (300 000 €) et une subvention (17 111 €).

Note de présentation du budget primitif 2024

Budget annexe Assainissement Non collectif (SPANC)

Le service Assainissement non collectif (SPANC), qui était géré par la société Suez dans le cadre d'une délégation, est géré en prestation en 2024 afin de relancer une délégation de service public regroupant les assainissement collectif et non collectif pour 2025.

En 2024, les contrôles vont être effectués par un technicien de la CdC du Sud Est manceau, contre rémunération dans le cadre d'un contrat de prestation de service. Nous facturerons nous-mêmes les contrôles. Le budget du SPANC est donc différent cette année.

1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 20 974,25 €, contre 6 675 € en 2023.

En dépenses, il est prévu 18 000 € de rémunération de la CdC du Sud Est manceau pour les contrôles, 100 € d'admissions en non-valeur et 2 874,25 € de dotation aux amortissements.

En recettes, il est prévu 18 000 € de facturation de contrôles, 166,67 € de pénalités facturées et 2 807,58 € d'excédent reporté.

2. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 10 000 € dont 7126 € d'excédent reporté en recette, contre 7 126 € en 2023.